

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

AVIS PUBLIC

Séances extraordinaires Adoption des prévisions budgétaires 2024 Adoption du plan triennal des immobilisations 2024-2025-2026

Avis public est par la présente donné, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Que la séance extraordinaire portant sur l'adoption des prévisions budgétaires 2024 aura lieu au 87, rue St-André, le 18 décembre 2023 à 18 h 30 à la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Que la séance extraordinaire portant sur l'adoption du plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 aura lieu au 87, rue St-André, le 18 décembre 2023 à 19 h à la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Que la séance extraordinaire portant sur l'adoption des Règlements de tarification pour l'année 2024 aura lieu le 18 décembre 2023 à 19 h 15 à la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Avis est également donné que les délibérations du conseil et la période de questions pour les contribuables, lors de ces séances extraordinaires, porteront exclusivement sur le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 et leur adoption.

Donné à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, le 20 novembre 2023.

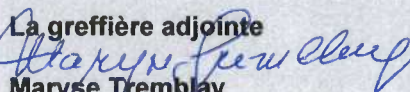
La greffière adjointe,

Maryse Tremblay

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussignée, Maryse Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix au www.ville.metabetchouan.qc.ca et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 20 novembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 novembre 2023.

La greffière adjointe

Maryse Tremblay